



Vivre à Arbin



Finances

Ventes

Lettre n°27.

Bien cher Albinus,

Que ce passe-t-il dans notre Commune, pour que le Conseil soit dans la nécessité de devoir vendre dans l'urgence une partie de notre patrimoine ?

En l'espace de trois mois, le Conseil a mis en vente 3 propriétés acquises par la Commune dans le cadre de l'opération de la construction de la ZAC du Bourg. Je te rappelle que le premier achat effectué pour ce programme date de 1990 !

La première vente a été entérinée par un vote du Conseil le 26 mars. Il s'agissait de céder à un particulier 2 maisons mitoyennes plus terrain, mises en vente par l'intermédiaire d'une agence immobilière. L'ensemble entièrement à rénover a été vendu 80 000€.

La seconde vente est en cours. La Commune a opté pour celle-ci la vente par « consultation ». Cette disposition a pour objet de choisir un acquéreur par la procédure d'une offre d'achat complétée par la soumission d'un projet. Le Conseil choisira l'acquéreur après l'analyse des offres et des projets. Soit, je n'ai rien contre cette pratique, mais pour concourir il fallait faire vite ! Le règlement de « consultation » est daté du 3 mai 2010 et l'affichage a eu lieu le 5. Le retrait du dossier ne pouvait se faire qu'aux heures d'ouverture de la mairie et la visite des lieux, organisée sur rendez-vous se terminait le 31 mai. De plus il fallait avoir l'œil pour découvrir le document sur des panneaux d'affichage toujours très chargés. Enfin l'offre, avec dossier architectural et planning, devait être remise en Mairie avant le 14 juin. Compte les jours, tu verras que t'avais intérêt à faire rapidos ! Pour ton info un prix minimum a été fixé à 132 000€. La Commune l'avait payée environ 124 000€ en 2004.

Cette dernière vente est surprenante car des suggestions d'utilisation de cette propriété avaient été évoquées, comme par exemple sa réhabilitation en ateliers communaux. Le CCAS lui aussi avait émis une idée pour l'accueil de personnes âgées. Mais que veux-tu le Conseil est souverain, même pour une urgence. Que peut bien justifier un tel besoin d'argent ? Les recettes de la Commune seraient-elles défaillantes ?

Vu certains travaux réalisés depuis quelques semaines je ne le pense pas, mais priorités et pertinence restent pour moi un mystère. Quand on voit l'installation de bancs publics dans le bosquet en face du parking du monument des Fusillés, (bien utiles pour qui ?) alors que depuis plus d'un an nos bambins qui fréquentent l'espace de jeux de Mérande attendent la remise en place des jeux détériorés ! Quand on voit que l'on goudronne à tout va (et à quel prix ?) des lieux peu utilisés et qu'encore à Mérande, l'aire de jeu est toujours faite de graviers (et de mégots), alors qu'un enrobé souple serait la règle de sécurité minimum ! Quand on voit...stop j'arrête, car certains vont dire que ce ne sont que critiques et bla bla bla, et pourtant... !

Albinus, quand on constate tout ça, ne penses-tu pas qu'on est en droit de se demander comment sont prises les décisions concernant la gestion courante de notre Commune ?

A bientôt,
Juin 2010

Ton ami Nicolas.